



Awala-Yalimapo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°24-11

Tr1, 1 Ter : plan de financement du lot EU

- AZVF : en complément de la délib n°23-11 -

Séance du 29/06/11 (Quorum non atteint)
Nouvelle Séance du 01/07/11
(Sans obligation de quorum)
Date de la convocation : 29/06/11

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 04 votants : 04

L'an deux mil onze, le vendredi premier juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en seconde séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Felix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Eveline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint.

ABSENTS : Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint : Les conseillers : Alain GIPET - Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - David JEAN-JACQUES (excusé) - Stéphane APPOLINAIRE - Mirka ALEXANDRE - Hervé ROBINEAU - Laëtitia TIOUKA - Loick PAUL

SECRETARE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Eveline PERIGNY est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : En complément de la délibération n°23-11, il convient de proposer un plan de financement distinct de l'opération globale. Le plan de financement de la phase EU se présente de la façon suivante :

EU		
FEADER	216 240 €	68 %
FEADER CG	38 160 €	12 %
MAY	63 600 €	20 %
TOTAL	318 000 €	100 %

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer,

Le Conseil municipal,
Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,



Après avoir délibéré ;

Arrête le coût de la phase EU à 318 000 €

Adopte le plan de financement prévisionnel tel qu'établi ci-dessus.

Sollicite l'aide financière des partenaires comme indiquée dans le plan ci-dessus. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits en tant que de besoin en dépenses et en recettes à des budgets en cours et suivants.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

